

Dispositif automatique de commande des stores pour une protection optimale contre la grêle

Un service de votre établissement cantonal d'assurance



Risque de grêle en Suisse

En Suisse, les bâtiments sont exposés à un risque de grêle élevé. Les établissements cantonaux d'assurance paient chaque année près de 100 millions de francs suisses en moyenne pour les dégâts aux bâtiments causés par la grêle. Une part importante de cette somme totale de dommages est liée à l'indemnisation des stores à lamelles et d'autres éléments de protection solaire endommagés. Mais ces éléments ont une particularité et un avantage décisif par rapport à d'autres parties de l'enveloppe du bâtiment : dès qu'on les remonte, le potentiel de dommages devient presque nul. Aujourd'hui, les fenêtres et cadres de fenêtres modernes situés sous ces éléments sont très résistants et peu vulnérables aux averses de grêle.





Une solution intelligente et durable

En collaboration avec SRF Meteo et NetIT Services, les établissements cantonaux d'assurance ont développé le système « Protection grêle – tout simplement automatique ». Dès qu'un bâtiment est menacé par un danger de grêle accru, SRF Meteo envoie un signal à un système électronique de commande du bâtiment. Ensuite, les stores remontent automatiquement et sont protégés de la grêle. Quand l'averse de grêle est passée, un deuxième signal fait en sorte que les stores reviennent dans la position prédéfinie. Le système d'alerte contribue à préserver la valeur de votre investissement en protégeant de manière intelligente les stores à lamelles et les autres systèmes de protection solaire.

Utilisation du système

L'installation du système est recommandée pour les nouveaux bâtiments et les bâtiments rénovés, mais aussi pour les bâtiments existants équipés d'un dispositif de commande des stores. L'installation d'un système de protection contre la grêle convient surtout aux grands bâtiments industriels, commerciaux ou de bureaux. Pour ces types de bâtiments, le dispositif de commande automatique vous seconde de manière ciblée et économique. Un boîtier, facile à installer, reçoit par Internet un signal d'alerte grêle. Le signal n'est pas crypté et pourra donc être traité par différents systèmes de commande du bâtiment. Le boîtier de signal peut alors être relié à un dispositif simple de commande des stores pour des stores à lamelles individuels ou à un dispositif de commande complexe pour des grands bâtiments de bureaux.





Une procédure efficace

Optez pour la solution « Protection grêle – tout simplement automatique ». Le système se caractérise par un montage simple. Laissez-vous convaincre et ayez à l'avenir le sentiment rassurant d'avoir sous contrôle la protection de votre bâtiment contre la grêle sans rien avoir à faire. L'efficacité du boîtier de signal a été testée de manière approfondie avec les signaux d'alerte grêle fiables de SRF Meteo durant une phase pilote. Vous misez ainsi sur un système moderne qui vous protégera à l'avenir contre les dommages indésirables aux stores à lamelles et autres éléments de protection solaire.

Contact

N'hésitez pas à nous contacter. Nous étudierons volontiers si le bâtiment que vous nous proposez répond aux exigences de « Protection grêle – tout simplement automatique ». Les frais pour le signal sont pris en charge dans tous les cas par votre établissement cantonal d'assurance.

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie AEAI
Bundesgasse 20
3001 Berne

Tél. +41 (0)31 320 22 22

Fax +41 (0)31 320 22 99

protectiongrele@vkf.ch

www.aeai.ch/protectiongrele

